

Département de : LOZERE  
Commune : AUROUX

Envoyé en préfecture le 21/11/2022  
Reçu en préfecture le 21/11/2022  
Affiché le  
ID : 048-214800104-20221116-2022\_11\_1-DE



Présents : 0

Absents :

Absents représentés : 3

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2022 :**  
**DELIBERATIONS N°2022 / 10-1 à 2022 / 10-3**

Date de la convocation : 14 Octobre 2022

L'an deux mil vingt deux

Et le 19 Octobre

A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUROUX s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PIJEAU Anne-Marie, Maire.

**Présents :** BRUNEL Hélène, LIAGRE Régis, MOURGUES Emmanuel, PIJEAU Anne-Marie, RICHARTE Guy, SUAU Julian, TAULEMESSE Valérie, VILLEDIEU Jérôme,

**Absent(s) excusé(s) :**

**Absent(s) représenté (s) :** DELMAS Pascal par PIJEAU Anne-Marie, WASSELIN Dylan par LIAGRE Régis, RUIZ Jérôme par RICHARTE Guy

**Secrétaire de Séance :** SUAU Julian

**2022/10-1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du 14 Septembre 2022**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mercredi 14 septembre 2022, celui-ci est **Approuvé à l'unanimité**

**Vente parcelle sectionale B 1171**

Madame le Maire rappelle au Conseil la demande de Madame et Monsieur SIAU relative à l'achat d'une parcelle sectionale au Salles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, s'était opposé à cette demande « *au motif que la mairie n'a pas à intervenir et à arbitrer un conflit entre deux familles* ».

Madame et Monsieur SIAU sont revenus déposer la même demande en donnant un nouvel argument d'importance qui est que la fosse septique de leur maison se trouve sur le terrain sectional en question.

M. VILLEDIEU pense qu'ils n'ont pas fait de travaux.

Le conseil municipal décide de d'obtenir plus de renseignements sur leur fosse septiques afin de pouvoir délibérer.

Il faut savoir si cette fosse septique est commune aux deux propriétaires de la maison.

**Le Conseil Municipal reporte donc cette délibération.**

**2022/10-2 : Adhésion au CNAS**

Le CNAS est l'équivalent d'un CE d'entreprise pour une mairie.

Cela permettra aux agents d'avoir des chèques vacances et d'autres avantages.

**Approuvé à l'unanimité**

**Convention Opération collective d'audits énergétiques de bâtiments p**

Tous les appartements qui ont un DPE (diagnostic énergétique) de lettre G ne seront plus louables dans les années futures.

La région ne donnera pas de subvention si on n'atteint pas la lettre C pour la rénovation énergétique des hébergements.

On a 8 hébergements.

Les plus urgents sont : l'école publique et l'école des salles

On ferait donc ces 2 bâtiments pour l'Audit. Cela nous coûterait 1 260€.

**Cette délibération est reportée en attendant de voir si Lozère Energie peut proposer ce même service et à quel coût.**

**2022/10-3 : Convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral, ou sexuel et d'agissements sexistes auprès du CDG 48**

Approuvé à 9 voix pour, et 2 contre .

**Questions diverses :**

- Aide à l'inauguration de la Passerelle d'Ussel (barnums, chauffage, tables, décoration, etc...)/
- Tickets restaurant pour les agents  
Savoir si le conseil serait d'accord pour que les agents aient des tickets restaurants de 6€. La commune paie 50%. Il y a un total de 1 623 € à l'année sans l'agent de l'APC.
- Extinction éclairage public la nuit  
Au vu de l'augmentation des prix, l'éclairage de nuit sera éteint.
- Panneau photovoltaïques  
Julian SUAU propose que l'on s'intéresse au coût d'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux pour à la fois faire de l'autoconsommation et revendre l'énergie.

Julian SUAU  
Secrétaire de séance



Anne-Marie PIJEAU  
Maire d'Auroux

